



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-118787>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-118787**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SICTIAM (06)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 25060187900076

Ville : Sophia Antipolis Cedex

Code postal : 06905

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2025-AFFAIRE-17

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service de la Commande Publique

Adresse mail du contact : marches@sictiam.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 492969292

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Attestations d'assurance justifiant que le candidat est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'objet du marché. L'utilisation du DC1 version avril 2019, dûment complété, remplace les documents énumérés ci-dessous : - Lettre de candidature dûment complétée. - Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. - En cas de groupement, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement. - Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat ou chaque membre du groupement pour justifier : n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de

soumissionner obligatoires et facultatives et être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Les candidats retrouveront plus de détails à l'article 4.2 du Règlement de la Consultation (RC).

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** L'utilisation du DC2 version novembre 2023, dûment complété remplace les documents énumérés ci-dessous : - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. - Un numéro unique d'identification permettant d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique. - L'attestation d'immatriculation au registre unique des intermédiaires ORIAS, pour les intermédiaires d'assurances, en cours de validité et l'inscription. - L'attestation délivrée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) portant agrément pour pratiquer les opérations d'assurances, objet du marché, ou extrait du Journal officiel de la République française (JORF), pour les entreprises d'assurance. Les candidats retrouveront plus de détails à l'article 4.2 du Règlement de la Consultation (RC).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** L'utilisation du DC2 version novembre 2023, dûment complété remplace les documents énumérés ci-dessous : - Ressources humaines et techniques. - Références/expériences et/ou qualifications pour des prestations de même nature, datant de moins de trois années. Les candidats retrouveront plus de détails à l'article 4.2 du Règlement de la Consultation (RC).

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 26/11/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Les critères, sous-critères et leurs méthodes de notation sont indiqués à l'article 6.3 du Règlement de la Consultation (RC).

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : SERVICES D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DU SICTIAM - Relance du Lot n°2 : Assurance Flotte Automobile

Code CPV principal - Descripteur principal : 66510000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la relance du Lot n°2 : Assurance Flotte Automobile. Le présent marché est issu de la relance d'une précédente consultation dont le lot 2 a été déclaré sans suite en raison de la réception d'une unique offre jugée inacceptable au sens du Code de la commande publique. La description des prestations et leurs spécifications techniques, est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). La forme du contrat est un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel, selon les prix indiqués dans l'acte d'engagement (AE) du titulaire. Le montant estimatif du marché, sur 2 ans, est de 180 000 EUR HT . Pour rappel, la précédente consultation était allotie et se décomposait de la manière suivante : - Lot n° 1 : Assurance cyber risques (en cours d'attribution) - Lot n°2 : Assurance flotte automobile La présente consultation ne concerne que la relance du lot 2. Le présent marché prend effet à compter du 01/01/2026, pour une durée ferme de 2 ans (du 01/01/2026 au 31/12/2027), avec faculté de résiliation annuelle pour l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de 6 mois avant le 1er janvier de chaque année.

Lieu principal d'exécution du marché : Le siège administratif du SICTIAM : Les Oréades - 125 rue des Amandiers - CS 70257 - 06905 Sophia-Antipolis Cedex

Durée du marché (en mois) : 24

Valeur estimée (H.T.) : 180000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les pièces à fournir au titre de l'offre sont indiquées à l'article 4.6 du Règlement de la Consultation (RC). Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte. Les autres plis, précédemment déposés par le candidat, seront rejetés sans avoir été ouverts. Le SICTIAM ne prendra donc pas connaissance du contenu de ces plis. Toute modification de l'offre du candidat doit en conséquence donner lieu à une nouvelle transmission de l'intégralité de l'offre comprenant la ou les modifications. Tout pli déposé après la date et l'heure limite de remise des candidatures et des offres indiquées en page 2 du présent Règlement de la Consultation (RC) sera considérée comme hors délai. L'horodatage indiqué sur le profil d'acheteur fait foi. Aucun dépassement, même d'une seconde, ne sera toléré. Le marché ne prévoit pas de cautionnement ni de retenue de garantie. Le Budget du SICTIAM financera les dépenses afférentes au marché. Aucune demande de subvention n'a été effectuée auprès d'organismes extérieurs. La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L. 551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative peut être mise en œuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative peut être également mise en œuvre après la signature du contrat sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req.no358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/10/2025